

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

D/97/ ¹⁷⁰₄ /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN
SECRETAIRE GENERAL DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU la Loi Organique N° 91/004/CTRN du 23 Décembre 1997, portant
Organisation et Fonctionnement du Conseil Economique et Social ;

VU le Décret N° 97/142/PRG/SGG du 19 Juin 1997, portant Composition du
Conseil Economique et Social ;

DECRETE

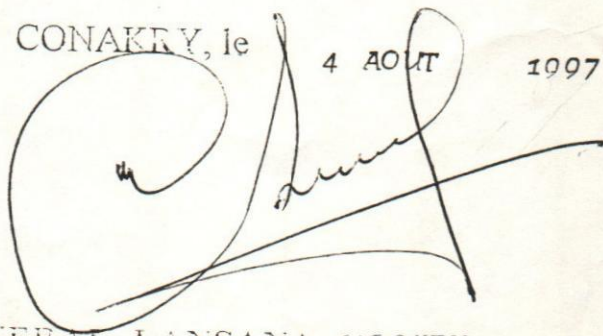
ARTICLE 1er/- Monsieur Mamadou Bobo CAMARA, Ingénieur, Ancien
Ambassadeur, est nommé Secrétaire Général du Conseil Economique et Social.

ARTICLE 2/ - Le Présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./-

CONAKRY, le

4 AOÛT

1997


GENERAL LANSANA CONTE